

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
04.13.31.16.50

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI / M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Partenariat culturel - Subventions de fonctionnement (1ère répartition) - Soutien à la langue et traditions provençales - Année 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture et Monsieur le Délégué à la langue et traditions provençales, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La délégation de la langue et traditions provençales permet d'assurer une meilleure lisibilité de la politique départementale dans le cadre de son soutien à la langue et traditions provençales mais aussi de renforcer ses actions et de mieux promouvoir l'importance d'un engagement dans ce domaine. L'Institution départementale a ainsi acté la poursuite du soutien actif à l'ensemble des partenaires culturels dans ce domaine spécifique à la création artistique et culturelle, et à la diffusion des œuvres auprès des différents publics.

Il est ainsi proposé dans le cadre de l'enveloppe 2018 consacrée aux subventions de fonctionnement au titre de la langue et traditions provençales en direction des associations la répartition suivante :

- une 1<sup>ère</sup> répartition de fonctionnement dont le détail figure dans la liste jointe en annexe

Le montant total des subventions accordées sera de 220 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL